

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : Jeudi 13 mars 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Dominique BAYOL	Administrateur nommé
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé
		M. Alain RAVUT	Administrateur nommé

Etaient absents :

<u>M.</u> Eddie LECOURIEUX			
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Claude BERCIER	Administratrice nommée
M. Raphael TOFIL	Administrateur élu	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu	Mme Aïcha TURI	Administratrice nommée
M. Pételo SAO	Administrateur élu		

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AVR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

formant la majorité des membres en exercice.

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	7
Nombre de votants :	0

Le quorum n'étant pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué le lundi 24 mars 2025.

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : Jeudi 20 mars 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Dominique BAYOL	Administrateur nommé

Etaient absents :

<u>M. Eddie LECOURIEUX</u>			
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	Mme Claude BERCIER	Administrateur nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
M. Raphael TOFIL	Administrateur élu	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu	Mme Aïcha TURI	Administratrice nommée
M. Pétélo SAO	Administrateur élu	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé

formant la majorité des membres en exercice.

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	4
Nombre de votants :	4



Le quorum n'ayant pas été atteint lors du conseil d'administration du 12 juin 2024, une nouvelle convocation a été adressés aux administrateurs. Comme stipulé à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Mme Dominique BEGAUD, directrice du CCAS est désigné secrétaire de séance

N° d'ordre : 3

DELIBERATION N° 7/CCAS/25
Portant affectation du résultat du budget de l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 24 MAR. 2025,

- Vu la délibération N° 19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;
- Vu la délibération N° 26 /CCAS/98 du 22 octobre 1998 autorisant la candidature du CCAS du Mont Dore à l'expérimentation au 1^{er} janvier 1999 de l'instruction M14 ;
- Vu la délibération N° 5 /CCAS/25 du 24 MAR. 2025, approuvant le vote du compte de gestion du budget de l'exercice 2024 ;
- Vu la délibération N° 6 /CCAS/25 du 24 MAR. 2025, approuvant le vote du compte administratif du budget de l'exercice 2024 ;
- Vu le rapport de présentation n° 07/2025 du 13/03/2025,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2024 avant l'affectation est arrêté à la somme de **36 183 486 F CFP**

Article 2 : Il est constaté sur le compte administratif du budget de l'exercice 2024, un solde d'investissement reporté excédentaire de **3 711 160 F CFP**.

Article 3 : Le résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2024 est affecté sur l'exercice 2025 de la manière suivante :

- **36 183 486 F** en recette de fonctionnement au compte 002, intitulé « résultat de fonctionnement reporté ».
- **3 711 160 F** en recette d'investissement (ligne codifiée 001), représentant le résultat définitif excédentaire de l'exercice 2024.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr <<http://www.telerecours.fr>>

Article 5 : Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont-Dore et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 24 MAR. 2025

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS


Dominique BEGAUD

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AVR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour le Président absent,
la Vice-présidente


Rusmaeni SANMOHAMAT



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
CCAS (registre et publication)

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 03/04/2025
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 07/04/2025
Et/ou publié le 07/04/2025
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
La directrice/ directrice adjointe
Prénom et nom Dominique BEGAUD
